

RAPPORT N° 03/6-30
au Conseil Municipal

OBJET

LOCATION DE BUS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

La Commune a lancé en 2003 un marché pour la location de bus pour assurer le transport des élèves des écoles pour leurs besoins de déplacements vers des sites sportifs, des piscines ou des structures particulières, ainsi que des sorties pédagogiques.

Ce marché pouvait être expressément reconduit en 2004 et 2005. La Commune a donc procédé à la reconduction des prestations à l'exception des Lots n° 2, n° 3, n° 4, n° 6, n° 8, n° 9 et n° 10.

C'est pourquoi, il s'est avéré nécessaire de relancer une nouvelle procédure pour les années 2004 à 2006 pour les lots concernés.

Les conditions d'exécution et d'allotissement restent inchangées.

Concernant le mode de dévolution

La prestation s'organise selon la nature de la sortie (planning trimestriel pour les sorties à vocation sportive et demandes ponctuelles de la part de chefs d'établissements, dans les autres cas), sans que le rythme des besoins puisse entièrement être défini à l'avance.

Par conséquent, c'est le marché à bons de commande qui permet en l'espèce de répondre aux attentes de la Commune.

Concernant l'allotissement

Le Code des Marchés Publics, précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, les conditions de l'allotissement dépendent des caractéristiques techniques de la prestation et des objectifs économiques recherchés.

En effet, outre le mode d'organisation différent, plusieurs zones géographiques ont été identifiées et correspondent à des flux de déplacements optimisés vers des destinations données.

RAPPORT N° 03/6-30

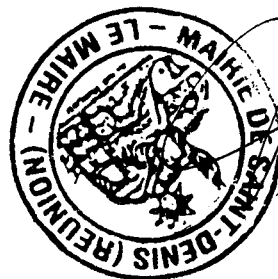
De même, il existe un avantage économique potentiel, d'une part à stimuler la concurrence sur les destinations les plus prisées et d'autre part à s'assurer que l'importance des prestations à effectuer ne risquent pas de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande sur la base établie d'un mini/ maxi et d'une tarification horaire TTC (Articles 72, 16 et 17 du Code des Marchés Publics),
 - durée initiale : année civile 2004, avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2005,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 128 969 euros mini et de 195 740 euros maxi (les crédits seront inscrits au BP 2004 aux Chapitre 011 et Articles 6135 et 6247) ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de prendre acte de l'engagement de la consultation ouverte, de m'autoriser à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/6-30
au Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003**

OBJET

**LOCATION DE BUS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Bp 2003 sous les Chapitre 011 et Articles 6135 et 6247 ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-30 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecoles et Restauration Municipale, 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location de bus pour les activités périscolaires.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Prend acte de l'engagement de la consultation et autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

DELIBERATION N° 03/6-30

REUNION
MAYORALTY

REUNION
MAYORALTY

ARTICLE 4

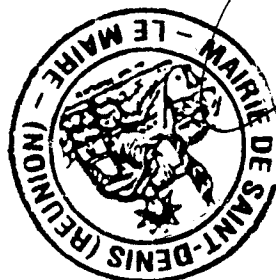
REUNION
MAYORALTY

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



René-Paul Victoria



**ANNEXE 1
ALLOTISSEMENT SPORTS**

LOT	DESTINATIONS	SECTEURS DE DEPARTS	MT MINI HT	MT MAXI HT
2	Piscine BARACHOIS Piscine LA SOURCE	Centre ville Belepierre Petite île Camelias	15244	27440
3	Piscine BUTOR Piscine VAUBAN	Vauban Butor Champ fleuri Montgaillard La source Providence St François Brûlé	18293	27440
4	Piscine CHAUDRON	Ste Clotilde Chaudron Autres secteurs	12958	21341
TOTAL			46495	76221

LOT	DESTINATIONS	SECTEURS DE DEPARTS	T MINI TT	MT MAXI TTC
6	Complexe CHAMP FLEURI	Tous secteurs	33538	45734
TOTAL			33538	45734

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 16/12/03
 En annexe à la Délibération N° 03/6-30

LE MAIRE

**ANNEXE 2
ALLOTISSEMENT ECOLES**

SORTIES PEDAGOGIQUES ET PROMOTION DU SPORT

LOTS	N°	ZONES DE DESTINATIONS	M ² MINI HT	MT MAXI HT
8	1	SAINT DENIS	26 679	39 637
	2	CENTRE LECTURE DU BRULE		
	3	CENTRE MEDICO SCOLAIRE	8 537	12 806
	4	PREVENTION ROUTIERE		
9	2	ST PAUL	6 098	9 147
10	3	ST LEU à ST PIERRE	7 622	12 196
	9	PLAINE DES MAKES		
	5	ST BENOIT à ST PIERRE		
	12	PLAINE DES CAFRES / DES PALMISTES		
	7	CIRQUE DE SALAZIE		
	4	STE SUZANNE à ST ANDRE		
	8	CIRQUE DE CILAOS		
	11	HAUTS DE L'OUEST		
	6	TOUR DE L'ILE		
	10	VOLCAN		
			48 936	73 785

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du **16/12/03**
 En annexe à la Délibération N° **03/6-30**

LE MAIRE

